

L'an deux mil seize, le premier du mois de septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mr Michel ARCIS, Mme Sophie AVOUAC, Mr Philippe CRESPIY, Mme Janet DARNE, Mr Alain GALLAND, Mme Chantal GERENTES, Mr Christophe GIRAUD, Mme Laure JOURDAN, Mr Régis LAC, Mmes Sandra LHOSTE, Agnès MERCIER, Mrs Sébastien MIALON, Michel MOUNIER, André NICOLAS, Jean-Paul PANNEFIEU, Mme Marie-Hélène ROUX, Mr Patrick VEY.

Absent représenté : Mr Patrick ROCHE (représenté par Mr Sébastien MIALON).

Absente : Mme Catherine GUEZO.

Mr Christophe GIRAUD a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes.

Les manifestations de cet été se sont bien déroulées avec globalement une bonne fréquentation touristique. Monsieur le Maire remercie Madame Janet Darne pour l'important travail effectué pour la réalisation du livret de présentation du Monastier.

#### **Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 30 Juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

#### **Délibérations diverses :**

##### **Droits de préemption urbains :**

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC numéro 282 (Rue des Pénitents) : avec une abstention (Mr Alain Galland), la commune ne préempte pas.
- Vente de deux parcelles de terrain non bâties sises section A numéros 726 et 727 (Le Villard) : à l'unanimité, la commune ne préempte pas.
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 158 (Rue Saint Pierre) et d'une parcelle de terrain non bâtie sise section AB numéro 162 (Le Bourg) : à l'unanimité, la commune ne préempte pas.
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section B numéro 1003 (La Rousselle) et de deux parcelles de terrain non bâties sises section B numéro 1002 et 967 (La Rousselle) : à l'unanimité, la commune ne préempte pas.
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 20 (Rue Calveyrade) : à l'unanimité, la commune ne préempte pas.
- 

##### **Droit de préférence :**

- Vente d'une parcelle de terrain boisée sise section D numéro 1516 (Les Combes) : à l'unanimité, la commune décide de ne pas exercer son droit de préférence.

**Prix de vente des terrains situés en zone AUI :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune dispose depuis la dernière révision du PLU d'un terrain constructible situé sur l'avenue du Puy et classé en zone AUi. Il précise qu'il y a lieu de fixer le prix de ce terrain afin de pouvoir le mettre en vente et donne à titre indicatif les tarifs appliqués récemment pour des terrains privés similaires. Ce terrain n'est pas desservi par l'assainissement collectif et son accès reste à aménager. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de vente du terrain en zone AUI situé avenue du Puy à 5 Euros le m<sup>2</sup>.

**Projet Urbain Partenarial PUP :** Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que plusieurs projets de constructions sont à l'étude sur la route de Coubon. Les terrains classés en zone AUi devront être raccordés aux réseaux. Leur aménagement par différents investisseurs devant s'échelonner dans le temps, il convient de mettre en place un Projet Urbain Partenarial afin de pouvoir définir la participation de chacun aux travaux. Il présente donc les devis reçus pour la réalisation d'une étude préalable à cette mise en place. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise AB2R pour un montant de 5052.50 euros HT.

**Tests d'étanchéité fin de chantier traverse du Bourg 2ème tranche :** Monsieur le Maire indique que les travaux de réfection de la Traverse du Bourg rendent nécessaire la réalisation de tests d'étanchéité des réseaux, de compactage des remblais et des inspections par caméras des nouveaux réseaux. Ces tests conditionnent l'obtention de subventions. Mr le Maire présente les devis reçus pour cette opération. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise LRA Contrôles pour un montant de 5592 € HT et autorise Mr le Maire à lancer les travaux.

**Délégation au Maire en matière de marchés publics :** Monsieur le Maire indique que le Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions. Il indique que le Conseil l'a précédemment autorisé à signer les marchés et accords-cadres (travaux, fournitures et services), ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants dans la limite d'un montant de 4 000 € HT, lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget. Il ajoute que le plafond de 4.000 € peut être relevé à 25.000 €, ce qui permettrait de faire avancer certains dossiers, notamment en période estivale. Il rappelle que les décisions prises sont systématiquement validées par le Conseil. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à signer les marchés et accords-cadres (travaux, fournitures et services), ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants dans la limite d'un montant de 25.000 € HT, lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Remboursement de l'électricité au prorata du chantier Pôle Laurent Eynac :** Monsieur le Maire informe le Conseil que lors du chantier du Pole Laurent Eynac, l'électricité du chantier avait été payée directement par la commune et qu'il y a donc lieu de faire rembourser le montant de cette consommation par les entreprises utilisatrices, selon le compte au prorata établi par le maître d'œuvre du chantier. La plupart des entreprises ont déjà procédé au remboursement des sommes dues directement auprès de l'entreprise chargée du compte au prorata. Il y a lieu de délibérer pour pouvoir procéder à l'encaissement des sommes relatives au compte au prorata du chantier de la façon suivante :

- Entreprise CETON : 8 725.80 €uros
- Entreprise GIMBERT : 644.74 €uros
- Entreprise ARNAUD Démolitions : 2 411.31 €uros
- Entreprise METAL CONCEPT : 1 093.39 €uros

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le remboursement de ces sommes par les entreprises précitées en règlement de l'électricité du chantier du Pole Laurent Eynac.

**Réfection des voiries communales – approbation de l'appel d'offres :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un appel d'offres avait été lancé pour la réfection de plusieurs voiries communales :

- Voirie communale numéro 1 : La Fuye
- Voirie communale numéro 2 : La Borie
- Voirie communale numéro 4 : Moulines

Il présente les offres reçues pour ce marché de travaux qui ont été examinées par la Commission d'Appel d'Offres en date du 1<sup>er</sup> août 2016. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 221 878.20 € HT pour la réfection des voiries communales précitées et autorise Mr le Maire à lancer les travaux correspondants. Il est décidé de lancer dans un premier temps les travaux pour la voirie de Moulines, et ce, dès début octobre. En raison de travaux d'enfouissement des lignes Haute tension prévus dans les années à venir par ERDF sur le secteur de la Borie et de Meyzoux, il est préférable de ne pas intervenir à

l'intérieur des deux villages. De l'avis général, il conviendra de prévoir l'enfouissement de l'éclairage public lorsqu'ERDF interviendra. Pour ce qui concerne le secteur du chemin de la Gazeille et de la Fuye, il est nécessaire de vérifier préalablement que les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sont en bon état et suffisamment dimensionnés. Dans le cadre du diagnostic Eau et Assainissement, un passage de caméras va être effectué dans les semaines à venir et une étude sera conduite à ce sujet. Une fois les vérifications effectuées, les travaux seront engagés. D'autres chantiers sont évoqués. Certains pourront vraisemblablement être conduits dès cette année. D'autres devront être reportés.

**Aménagement muséographie :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offres avait été lancé pour la réalisation d'un espace muséal dans les locaux des bâtiments conventuels. La proposition du Cabinet Basalte avait été retenue par la Commission d'Appel d'Offres et l'Avant Projet Sommaire avait été approuvé en septembre 2015. La validation de la partie opérationnelle avait quant à elle été conditionnée à l'obtention de subventions. La subvention Auvergne + et l'aide de la Communauté de Communes ayant été récemment confirmées, Mr le Maire propose d'approuver l'Avant Projet Détaillé et la phase 2 contenant les contenus muséographiques. Il présente le chiffrage proposé pour cette opération dont le budget global avait été fixé à 100.000 € TTC, maîtrise d'œuvre comprise. Après délibération, le Conseil Municipal approuve avec quatre abstentions (Mme Sandra LHOSTE, Mrs Philippe CRESPIY, André NICOLAS, Jean-Paul PANNEFIEU) l'offre de l'entreprise BASALTE pour un montant de 70 000 € HT et autorise Mr le Maire à lancer la réalisation de ce projet.

**Suppression de postes :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil les avancements de grade survenus en cours d'année 2016. Il précise que les postes devenus vacants doivent être supprimés après avis de la Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Après délibération, et au vu de l'avis favorable de la Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 5 juillet 2016, le Conseil approuve à l'unanimité les suppressions d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, et demande à Monsieur le Maire de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal en ce sens.

**Lotissement Paul Séjourné :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le prix du m<sup>2</sup> du lotissement Paul Séjourné a été fixé par délibération en date du 25 septembre 2014. Il précise qu'il serait souhaitable de prendre une délibération l'autorisant à signer les actes de vente des lots du lotissement. Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés de vente des lots du lotissement communal Paul Séjourné et toutes les pièces relatives pouvant être exigées pour régler les cessions précitées.

**Vente d'une partie du domaine privé, lotissement les Condamines :** Monsieur le Maire rappelle que par une délibération en date du 28 avril 2016, les membres du Conseil ont approuvé le principe de vente d'une partie du domaine privé de la commune à Mme EYMARD Aurélie. Il présente le document d'arpentage dressé pour cette opération et indique que la parcelle concernée représente une surface de 158 m<sup>2</sup>. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le document d'arpentage présenté, approuve la vente de la parcelle cadastrée section AB 583 d'une superficie de 158 m<sup>2</sup> à Madame Aurélie EYMARD au prix de 10 €uros le m<sup>2</sup>, et autorise Mr le Maire à signer tout acte relatif à cette vente.

**Local Avenue des écoles :** Monsieur le Maire indique au Conseil que l'entreprise 4 A Ambulances – Taxis - VSL a loué le local commercial communal vacant situé à l'avenue des Ecoles d'une surface d'environ 450 m<sup>2</sup>. Il indique que les futurs occupants souhaitent réaliser des travaux afin d'adapter le local à leur activité et proposent d'effectuer ces travaux en échange d'une remise de loyer. Estimation faite du coût de ces aménagements et rafraichissements, il est proposé d'effectuer une remise gracieuse de 6 semaines de loyer. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la location du local commercial situé Avenue des Ecoles à l'entreprise

4 A Ambulances – Taxis - VSL à compter du 15 août 2016 pour un montant mensuel de 500 € HT et approuve la gratuité de l'occupation jusqu'au 30 septembre 2016.

**Droit de place forain :** Mr le Maire informe le Conseil qu'une discussion a eu lieu avec les forains au sujet du devenir de la fête votive et des travaux à venir place du Couvent. Une baisse de la fréquentation est notée depuis plusieurs années et une remise sur le montant du droit de place est évoquée. Par ailleurs, le lancement des travaux en 2017 nécessitera un déplacement des manèges. Un regroupement de toutes les animations proposées sera envisagé l'année prochaine afin d'essayer de relancer la fête. Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, la réduction de 50% du montant du droit de place pour l'année 2016.

**Chemin de Stevenson :** Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la vente des propriétés de Mrs Brun, Fourt et Stocky à Malaval, un agent de la SAFER a découvert lors d'une vérification et grâce au recours au GPS que le tracé du chemin de Stevenson ne correspondait pas au plan cadastral et traversait la propriété du consort Brun, Fourt et Stocky. Afin de régulariser la situation, tout en conservant le tracé actuel du chemin sans être obligé de réaménager un chemin, des négociations ont eu lieu entre les propriétaires concernés, les riverains et la commune. Des échanges à l'euro symbolique ont été négociés, la Commune prenant pour sa part en charge les frais d'un arpentage indispensable à une régularisation. Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité, de valider l'accord amiable proposé.

**Démission d'un conseiller municipal :** Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme Catherine GUEZO, conseillère municipale, avait souhaité démissionner pour des raisons personnelles. Mr le Maire tient à remercier Mme Catherine GUEZO pour le travail effectué au service de la commune, notamment pour son investissement dans la mise à jour du site internet de la commune et dans la réalisation des bulletins municipaux. Comme l'indique le code électoral, dans son article L.270, le remplacement des conseillers municipaux s'opère par la convocation du suivant sur la liste déposée en préfecture, sans que les électeurs soient de nouveau invités à voter. Mr le Maire a donc contacté Mme Françoise GASTEL. Celle-ci a indiqué qu'elle souhaite renoncer à son mandat. Elle devra donc transmettre une lettre de démission. Mr le Maire fera donc appel au suivant sur la liste et tiendra le Conseil informé de sa décision.

#### Questions diverses :

- **Attribution de diverses subventions :**
- Une subvention de 8019 € a été obtenu du Conseil Départemental et 23923 € 80 de la part de l'Agence de l'Eau pour le diagnostic Assainissement, et 10960 € de la part de l'Agence de l'Eau pour le diagnostic Eau.
- **Aménagement de la Place du Couvent – maîtrise d'œuvre :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la Place du Couvent et présente un projet général réalisé par le cabinet d'architecture LAPORTE. Une subvention de 124630 € a été obtenue pour ce projet au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local. Un dossier sera déposé auprès de la Région et du Conseil Départemental.
- **Mise aux normes de la chaufferie de la Salle des fêtes :** Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une remise aux normes de la chaufferie de la Salle des fêtes s'impose et que le changement de la chaudière a été approuvé. La possibilité d'installer une chaudière à condensation a été étudiée, mais elle s'avère plus coûteuse et difficile à amortir. La mise en place d'une régulation adaptée est privilégiée.
- **Inscriptions des noms des votants contre et abstentions :** Il devient obligatoire d'inscrire le nom des conseillers municipaux votants contre ou s'abstenant lors des délibérations.
- **Journée du patrimoine :** les Journées du Patrimoine auront lieu les 17 et 18 septembre 2016. Un partenariat entre les trois musées du Monastier a été mis en place. « Le Monastier, cité des 3 musées » proposera donc gratuitement la visite du musée de l'école, du musée des croyances populaires et du musée de l'espace culturel européen.

## Dates diverses :

- Vogue annuelle 2, 3 et 4 septembre.
- Journées du patrimoine : 17 et 18 septembre.
- Conseil syndical du PNR : 20 septembre.
- Conseil communautaire le 23 septembre à 20h30 au Monastier, salle des fêtes.
- Foire aux chevaux : 25 septembre.

Prochain Conseil le jeudi 29 septembre 2016 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 45 minutes.